



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2538

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Prolongement de la rue Jacques - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -
Approbation du programme - Demande de participation de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et
Corse

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise
d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vuillien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2538**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Prolongement de la rue Jacques - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Approbation du programme - Demande de participation de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé, par sa délibération n° 2015-0475 du 6 juillet 2015, l'inscription à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 de l'opération "rue Jacques" à Neuville sur Saône.

I - Contexte

Le quartier de la rue Jacques à Neuville sur Saône se situe au nord de la ville historique, en contact direct avec le parc d'Ombreval qui abrite la mairie, mais aussi entre la zone industrielle plus à l'ouest, et le coteau aux vallons boisés et le plateau agricole à l'ouest. Neuville sur Saône ne dispose pas d'un réseau viaire qui permette de contourner l'hypercentre, les flux sont donc fortement concentrés.

Une des orientations d'aménagement du secteur, dans laquelle s'inscrit le réaménagement du parc d'Ombreval, est de restaurer les liens entre ces espaces publics et le grand paysage dans lequel ils s'inscrivent, et en particulier avec la Saône.

Dans ce cadre, le prolongement de la rue Jacques procède d'une vision prospective globale en cohérence avec les autres aménagements (dont le cinéma relocalisé à proximité de l'espace culturel Jean Villars) et la future reconquête des quais de la rivière par les modes doux.

II - Objectifs

Il s'agit d'offrir au bouclage d'une voie structurante, les qualités spatiales et d'usages d'une rue de centre urbain qui devra intégrer un futur équipement public, le nouveau cinéma, dans un quartier appelé à se densifier.

Le projet prévoit, sur une largeur de 17 mètres :

- une chaussée à double sens de 6,5 mètres pour accueillir les circulations des bus, sans stationnement,
- 2 circulations cycles de part et d'autres de la chaussée,
- une bande plantée large pour des arbres de premières grandeurs et une bande plantée étroite, faisant fonction de noue d'infiltration ou de rétention superficielle,
- 2 trottoirs confortables,
- les accès aux espaces de stationnement place Jean Christophe.

Le prolongement de la rue Jacques nécessite de démolir l'ancienne caserne du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) situé sur l'emprise de la future voie, sur un foncier appartenant à la Ville. La Ville céderait à titre gratuit l'emprise foncière nécessaire au prolongement et la Métropole prendrait à sa charge la démolition.

III - Demande de participation de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

Le projet prévoit également une désimperméabilisation des sols, ce qui va permettre de mieux infiltrer l'eau et de décharger le réseau d'assainissement. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dont dépend la Métropole a une politique active en matière de désimperméabilisation et le projet peut faire l'objet de subventions. Elle nécessite le dépôt d'un dossier de demande de participation.

Le montant exact n'étant pas connu, il fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme en recettes à délibérer ultérieurement.

IV - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour mener :

- le marché de maîtrise d'œuvre,
- les frais de maîtrise d'ouvrage (études préalables, coordination sécurité et protection de la santé, publicités, etc.),
- la démolition de l'ancienne caserne,
- les travaux d'aménagement.

Les dépenses relatives à l'ensemble de ces prestations sont estimées à 1 576 000 € TTC. La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme (AP) est de 1 483 556,16 € TTC, 92 443,84 € TTC ayant déjà été individualisés au titre de l'AP études développement urbain et cadre de vie (DDUCV).

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (EFPAT) est établie à 865 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et l'estimation financière prévisionnelle des travaux du projet de prolongement de la rue Jacques à Neuville sur Saône.

2° - Autorise :

a) - la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, dans le cadre de l'aide à la désimperméabilisation des sols,

b) - monsieur le Président à déposer le dossier de demande ainsi que l'ensemble des pièces justificatives afférentes et à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'obtention de cette subvention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 483 556,16 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 459 058,00 € en 2018,
- 935 476,00 € en 2019,
- 89 022,16 € en 2020,

sur l'opération n° 0P09O5246 - Neuville - rue Jacques.

4° - Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 1 576 000 € TTC en dépenses au budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.

.

.